

Association des Ombudsmans de la Méditerranée

جمعية الأمبودسمان المتوسطيين

Asociación de Ombudsman del Mediterráneo

Association of Mediterranean Ombudsmen



Quatrième Rencontre de l'Association des Ombudsmans de la Méditerranée (AOM)

Casa Árabe, Madrid, 14-15 juin 2010

« L'immigration et les droits de l'Homme; quel défi pour les Ombudsmans ? »

Rapport de l'Assemblée Générale

Madrid, 15 juin 2010

1. Rapport du Président

Le Président a d'abord rappelé les principales étapes de l'association depuis sa création en 2008 et notamment les différentes rencontres organisées et l'inauguration du siège à Tanger. M. IRAKI a ensuite souligné le succès de la première formation des collaborateurs des Médiateurs membres de l'AOM organisée par Diwan Al Madhalim en anglais et arabe pour permettre au plus grand nombre d'y assister.

L'association a également dirigé des études réalisées par M. Fellous concernant :

- ❖ Les institutions de médiation de l'espace méditerranéen, Typologie et étude comparative, Défenseurs des droits de l'Homme, Prospectives,
- ❖ Les critères attachés à la qualité de membre votant,
- ❖ Les caractéristiques des institutions du Sud.

Les documents concernant l'association sont disponibles sur le site internet www.ombudsman-med.org grâce à l'équipe technique de Diwan Al Madhalim qui le met régulièrement à jour.

Le Président de l'association a enfin insisté sur l'importance de la mobilisation des membres de l'association pour appuyer le prochain vote de l'Assemblée générale des Nations unies en octobre prochain, appelée à examiner le projet de résolution présenté par le Maroc et qui a été adoptée unanimement par la 3^{ème} commission de cette même assemblée en Décembre 2008.

Le rapport du Président est adopté à l'unanimité.

2. Rapport d'activité du Secrétaire général

● Rencontre de Madrid :

Cette rencontre a été organisée conjointement par les institutions espagnole, marocaine, et française qui ont financé la réunion et notamment le transport, l'hébergement et la restauration pour un participant par institution membre de l'association.

Le Secrétariat général s'est chargé d'envoyer les invitations, de relancer les membres et d'aider l'équipe espagnole dans la préparation des différents documents.

● Nécessité de soutien financier :

L'OIF ayant informé le Secrétariat général qu'elle ne pourrait dorénavant plus financer les rencontres ou formations de l'AOM, le Secrétariat général s'est attelé en lien avec le Président à la recherche de supports financiers. Les institutions internationales, membres observateurs de notre association, ont été sollicitées, mais n'ont pas le budget suffisant pour nous soutenir, tout comme l'Union pour la Méditerranée.

Si l'Institut International de l'Ombudsman aurait peut être la possibilité de financer une partie des formations, l'AOM a réellement besoin du soutien financier de ses membres pour pouvoir se développer et réaliser des projets intéressants et une solution devra être trouvée pour réduire les budgets des prochaines rencontres.

Il est également proposé que les membres « **observateurs** » (organisations internationales) payent également une cotisation équivalente à la moitié de la cotisation d'un membre votant.

- **Consolidation de la communication par Internet :**

Grâce à l'institution du Diwan Al Madhalim, le site www.ombudsman-med.org est vivant et permet un échange d'informations et la publication de différents documents.

Les différents documents de l'association comme les actes des rencontres, les newsletters, les comptes rendus ou les programmes des prochaines réunions sont ainsi postés régulièrement sur le site internet.

Le Secrétariat général s'est de plus chargé d'envoyer un « **formulaire** » à tous les membres qui permettra de poster sur le site web plus d'informations sur chaque institution membre de l'AOM ainsi que les rapports annuels ou autres dossiers souhaités.

- **Elaboration de l'étude complémentaire de M. Fellous sur les institutions du Sud de la Méditerranée :**

Le Secrétaire général a aidé M. Fellous pour la diffusion du questionnaire de même que pour les relances des membres, des réponses ont ainsi été obtenues de la majorité des membres. Le Secrétariat s'est chargé des frais de traduction en anglais de ce document.

- **Organisation de formations des collaborateurs des médiateurs de l'AOM :**

La première formation anglophone et arabophone a été organisée les 25 et 26 mars 2010 à Rabat grâce à l'institution Diwan Al Madhalim. Un document présentant en plusieurs langues la formation et le centre a été publié.

Le premier thème retenu était : « **Traitement des plaintes : étude et suivi** » et 18 personnes ont participé à cette formation, dont cinq experts, venant des institutions d'Andorre, Serbie, Liban, Palestine, Turquie, Algérie, Bosnie Herzégovine, Maroc, Espagne, Malte et France. Cette première formation était un succès grâce à la richesse des présentations et des débats et à l'efficacité de l'institution de Diwan Al Madhalim. Le rapport de cette formation est disponible sur le site internet.

Les inscriptions se sont toutefois effectuées lentement, et il faut espérer qu'à la suite de la réussite de la première formation davantage d'institutions inscriront des participants.

- **Réalisation d'une newsletter :**

Le Secrétariat général a réalisé une newsletter en français à la suite de la rencontre d'Athènes, qui est disponible sur le site internet dans les quatre langues de travail, grâce à l'excellente collaboration des institutions de Diwan Al Madhalim, de l'Ombudsman de Malte, du Défenseur du Peuple espagnol et du Médiateur de la République française. La prochaine newsletter devrait être mise en ligne dans quelques semaines.

Afin de rendre cette newsletter réellement utile, il serait intéressant que les membres partagent (en informant le Secrétaire général) leurs actualités importantes afin que celles-ci soient publiées au sein de la lettre d'information.

- **Actes d'Athènes :**

Les actes d'Athènes ont été relus par le Secrétariat général et sont en ligne en version française. Ils sont actuellement en cours de traduction et seront publiés dans les autres langues sous peu.

- **Actualités des membres :**

De nouveaux Médiateurs ont été nommés : Mme Saida RAHMOUNI en Tunisie, Mr. Šu ko BAKOVIC au Monténégro, et M. Sid Ahmed OULD ELBOUH en Mauritanie.

Des demandes d'adhésion ont été reçues de la part des institutions d'Arménie, de Géorgie et de Russie, M. LUKIN de Russie n'a pu assister à la rencontre de Madrid ; les membres du bureau n'ont pas émis d'objection à ces adhésions.

Les trois adhésions sont adoptées à l'unanimité.

- **Coopération avec l'ONU :**

A la suite de la résolution d'Athènes, notre association a décidé de développer sa coopération avec l'ONU avec le triple objectif :

- ❖ d'inviter les institutions de défense des droits du peuple et de médiation à intégrer le réseau des institutions de promotion et de protection des droits de l'Homme, si elles ne l'ont pas encore fait ;
- ❖ d'encourager leurs Etats respectifs à signer et ratifier les instruments internationaux relatifs à la privation de liberté, y compris ceux qui concernent les mécanismes de protection contre la torture ;
- ❖ de s'engager à prendre en compte, dans les travaux des institutions de médiation, ces normes internationales, tout comme celles relatives aux droits de l'Homme.

Dans la newsletter de février, ont été publiées en lien avec le Haut-Commissariat pour les droits de l'Homme des Nations Unies des informations sur la protection des personnes privées de liberté contre la torture et le protocole facultatif concernant cette protection (OPCAT), ainsi que sur le Comité international de coordination (ICC) des Institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'Homme. Une institution nationale de protection des droits de l'Homme (INDH) peut devenir membre votant de l'ICC lorsque son mandat et son activité sont conformes aux Principes de Paris. Les avantages de l'adhésion pour les INDH sont multiples : en qualité de membres votants de l'ICC, les INDH sont reconnues par l'ONU et sont autorisées à participer au Conseil des droits de l'Homme. Elles ont la possibilité de participer activement au ICC et ont accès à ses services (comme les forums permettant l'échange des bonnes pratiques et le partage d'expertises).

- **Agents de liaison :**

Pour faciliter la communication entre les institutions membres de l'AOM, le Secrétariat a demandé à chaque institution de désigner un agent de liaison, ce qu'on fait la plupart des institutions.

- **Comité d'assistance :**

M. LINDENSTRAUSS, Ombudsman d'Israël a adressé un courrier au Secrétaire général concernant l'organisation d'un groupe d'action de « **deuxième urgence** » à la suite de catastrophes naturelles comme celle qui a eu lieu à Haïti. Il serait en effet possible de travailler en lien direct avec le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies qui pourrait débloquer des financements.

Le rapport du Secrétaire général est adopté à l'unanimité.

3. Bilan financier du Trésorier

- **Compte bancaire maltais :**

A la suite de la décision de transférer le compte de l'association à Malte, pays de résidence du Trésorier Dr Joseph SAID PULLICINO, un nouveau compte a été ouvert et les 9 104,67€ de l'association ont été reçus le 15 avril 2010.

- **Cotisations :**

Les membres de l'association ont reçu le nouveau relevé bancaire du compte et les cotisations pour l'année 2010 sont dorénavant directement reçues sur le compte de Malte. Au 8 juin 2010, 15 membres avaient déjà payé leur cotisation. Cependant 3 membres n'avaient toujours pas payé leur cotisation pour l'année 2009, malgré les nombreuses relances effectuées en lien avec le Secrétariat général.

- **La rencontre d'Athènes :**

Le coût total final de la troisième rencontre de l'AOM qui s'est tenue en Grèce les 14 et 15 décembre 2009 s'est élevé à 66 246€. Ce montant a été couvert grâce aux contributions de Diwan Al Madhalim, de l'Ombudsman de Grèce, du Défenseur du peuple de l'Espagne, du Médiateur de la République française et de l'Organisation internationale de la Francophonie. Il a été décidé de conserver le surplus de 3 888 euros pour financer la première session de formation de l'AOM en mars.

- **Première session de formation de l'AOM à Rabat :**

Le coût de la formation organisée sur deux jours au Centre de formation de Rabat s'est élevé à 8 703€ et a été avancé par Diwan Al Madhalim, le principe étant que chaque institution finance le transport de son participant et Diwan Al Madhalim et l'AOM prennent en charge l'hébergement, les repas et le transport sur place pendant la durée de la formation.

Le surplus de 3 888€ ainsi que 3 793€ ont déjà été remboursés à l'institution marocaine par l'association. Il reste donc à rembourser un total de 1 703€ .

Afin d'assurer la possibilité pour l'AOM d'organiser des formations régulières, il est nécessaire d'avoir un budget suffisant.

- **Budget prévisionnel pour la rencontre de Madrid :**

Hôtel	10 530,00 €
Transports	24 800,00 €
Location de la salle, interprétariat, transcription	18 297,00 €
Repas - rafraîchissements	13 405,00 €
Publications et impressions	3 616,00 €
Frais administratifs	1 513,93 €
TOTAL	72 161,93 €

Cette rencontre a été financée par le Défenseur du Peuple de l'Espagne et le Médiateur de la République française qui ont contribué chacun à hauteur de 30 000 €, Diwan al Madhalim du Royaume du Maroc à hauteur de 15 000 € et l'Ombudsman d'Israël à hauteur de 4 000 €.

- **Etat du compte :**

Au 8 juin 2010, 11 218,49 € étaient disponibles sur le compte bancaire de l'AOM.

Le Président a insisté sur le fait que les 3 mêmes membres couvrent toujours les dépenses des rencontres et que pour rendre l'association viable, il est nécessaire que chacun des membres participe de manière équitable.

Le deuxième Vice-président a ainsi proposé que la cotisation pour l'année 2011 soit élevée à 2000€ afin de disposer de réels moyens pour faire vivre l'institution.

Le Trésorier soutient cette proposition.

L'Ombudsman de Jordanie a souligné le fait que pour des institutions du Nord de la Méditerranée une telle cotisation ne poserait pas de problème mais qu'il en est autrement des institutions du Sud.

Le Secrétaire général a conclu en demandant au Trésorier de bâtir un budget en équilibre, avec une pondération pour les institutions les plus en difficultés, qui sera ensuite soumis aux membres.

Le bilan financier est adopté à l'unanimité.

4. Election des membres du Conseil d'administration

Selon l'article 10 des Statuts de l'Association des Ombudsmans de la Méditerranée l'Assemblée générale a procédé à l'élection des membres du Conseil d'administration.

Tous les membres se sont présentés de nouveau, hormis l'Ombudsman grec. Les membres du Conseil d'administration comme indiqué ci-dessous ont été élus à l'unanimité.

Président	M. Moulay M'hamed IRAKI	Wali Al Madhalim, Maroc
Premier Vice Président	M. Enrique MÚGICA HERZOG	Défenseur du Peuple, Espagne
Deuxième Vice Président	Dr. Mounir FAKHRI ABDELNOUR	Membre du Conseil national des droits de l'Homme, Egypte
Secrétaire général	M. Jean-Paul DELEVOYE	Médiateur de la République, France
Trésorier	M. Joseph SAID PULLICINO	Chief Justice Emeritus (Ombudsman), Malte
Membres du Conseil d'administration	Dr. Mamdouh ACKER	Commissaire général de la Commission indépendante pour les droits de l'Homme, Autorité palestinienne
	M. Jurica MALČIĆ	Ombudsman du peuple, Croatie
	M. Abdelilah KURDI	Ombudsman, Jordanie
	Juge Micha LINDENSTRAUSS	Ombudsman, Israël
	Mme Saida RAHMOUNI	Médiateur administratif, Tunisie

Observateurs	Mme Navanethem PILLAY	Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme
	M. Hugo SADA	Délégué à la Paix, à la Démocratie et aux droits de l'Homme, Organisation Internationale de la Francophonie
	M. Mahmoud Rached GHALEB	Directeur du département des droits de l'Homme de la Ligue des Etats arabes
	M. Thomas HAMMARBERG	Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe
	M. Nikiforos DIAMANDOUROS	Médiateur européen

5. Calendrier prévisionnel de l'AOM : préparation des prochaines réunions

Le Trésorier, représenté par M. Michel SENT, a proposé d'organiser la prochaine rencontre à Malte en 2011. L'institution maltaise pourrait prendre en charge environ 25 % du budget.

Il serait intéressant de réduire les coûts de cette rencontre au maximum et que les institutions prennent en charge éventuellement l'hôtel ou le transport de leurs participants.

Le Trésorier fera des propositions aux autres membres du bureau.

La proposition de tenir la prochaine rencontre à Malte est adoptée.

Les trois organisateurs se sont réjouis de la qualité des débats et remercient les équipes d'organisation.